



Objet : Journée d'étude Maxime Steinberg, lieux de mémoire, lieux d'histoire

Réseaux : tous

Niveaux et services : secondaire

Période : 27 janvier 2011

- A Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateur des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Administration – Secrétariat général		
<u>Signataire</u>	Madame la Ministre Marie-Dominique Simonet et Monsieur le Ministre-Président Rudy Demotte		
<u>Contact</u>	Démocratie ou barbarie – 02/690 83 52/53/54		
<u>Document à renvoyer</u>	oui		
<u>Date limite d'envoi</u>	24 janvier 2011		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 4

- annexe : 1

Mots clés : Lieux de mémoire – Shoah

Madame, Monsieur,

En novembre 2005, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la résolution créant et fixant au 27 janvier la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de la Shoah.

Lors de l'Assemblée générale des Nations unies¹, en sa vingt-huitième session extraordinaire, de nombreuses interventions avaient porté sur le double thème d'un devoir de mémoire dynamique, incitant la communauté internationale à tirer des leçons du passé, et celui d'un devoir de vigilance. Ce regard vers l'avenir passe non seulement par une lutte contre l'oppression et les préjugés où qu'ils se produisent mais également par la vigilance et l'éducation. Estimant pour sa part que l'adoption de cette résolution constituait un avertissement unique pour éviter que de tels crimes ne se reproduisent, le Président de l'Assemblée, Jan Eliasson a souligné dans son message de clôture que la communauté internationale ne pouvait plus se contenter de dire « plus jamais ça » après les crimes perpétrés au Cambodge, au Rwanda, et dans l'ex-Yougoslavie.

En 2002 déjà, les ministres européens de l'Éducation avaient adopté à l'initiative du Conseil de l'Europe la déclaration instituant la Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité dans les établissements scolaires des États membres au 27 janvier.

La Belgique, et plus particulièrement la Communauté française, s'inscrit parfaitement dans cette démarche à la fois commémorative et éducative à la date anniversaire de la libération du complexe concentrationnaire d'Auschwitz-Birkenau.

La commémoration du Judéocide, et par ce biais des autres génocides du XXe siècle, procède de la fonction patrimoniale de l'histoire et ouvre la possibilité de questionner la face la plus sombre de l'histoire de l'humanité. Commémorer certes, mais surtout permettre de souligner l'importance d'une démarche historique rigoureuse dans le travail de mémoire. C'est dans cette perspective que se souvenir a du sens, principalement si le questionnement porte aussi sur nos sociétés d'aujourd'hui et nous appelle à une vigilance et à une citoyenneté engagée.

Toutes les générations sont concernées par l'éducation à une citoyenneté responsable amenant les élèves à développer un esprit critique, un attachement aux différentes valeurs démocratiques véhiculées dans nos sociétés européennes et aux droits humains réaffirmés suite à la barbarie nazie.

Dans le cadre de l'invitation faite aux écoles d'aborder l'étude de la Shoah et du système concentrationnaire nazis à l'occasion de la journée du 27 janvier, les enseignants des écoles secondaires en Communauté française sont invités à aborder un indispensable questionnement sur les visites des lieux de mémoire et/ou d'histoire.

¹ <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2005/AG10413.doc.htm>

L'enseignement des crimes nazis et de la Shoah figure au chapitre sur la seconde Guerre mondiale dans les programmes d'histoire. Programmes qui précisent que les activités extérieures (visites de musées, d'exposition, de sites) sont indispensables pour permettre aux élèves d'approcher de manière plus concrète tel ou tel moment clé. Ces activités devant être préparées et exploitées dans le cadre du cours.

Des équipes éducatives, souvent pluridisciplinaires, n'ont pas attendu les appels à projets du décret sur la transmission de la mémoire de mars 2009 pour organiser des visites de lieux d'histoire et/ou de mémoire. Nombreuses sont les classes qui visitent Breendonk et Malines. Tout aussi nombreuses sont les écoles qui programment des voyages à Auschwitz et/ou un camp de concentration, en Allemagne ou en Alsace.

Ces activités n'ont pas toujours bénéficié d'une préparation, d'un encadrement optimum. Certains de ces voyages montrent la confusion qui existe souvent entre l'extermination génocidaire et la violence de masse concentrationnaire.

Pour ces raisons entre autres, la cellule Démocratie ou barbarie organise en collaboration avec le Parlement francophone bruxellois une journée qui s'articulera autour d'une réflexion sur les notions de lieu de mémoire/lieu d'histoire et leur utilisation pédagogique.

Cette « Journée d'étude Maxime Steinberg » du 27 janvier 2011, est aussi l'occasion de rendre hommage à l'historien récemment disparu. Intitulée « Lieux de mémoires, lieux d'histoire. Du travail de mémoire au devoir d'histoire », elle s'articulera en deux temps forts sur la thématique / problématique : comment approcher / utiliser / intégrer la visite d'un lieu de mémoire dans l'enseignement ?

Pour allier approche théorique et partage d'expériences concrètes, la matinée du 27 janvier 2011 comportera l'intervention d'un spécialiste (provenant du Mémorial de la SHOAH à Paris), du rapport d'un exemple concret d'une bonne pratique couplée à une recherche fondamentale et d'une séance questions-réponses.

L'après-midi, pris en charge par Démocratie ou barbarie dans les locaux de la Communauté française, comprendra deux ateliers en alternance avec pour le premier des représentants de Breendonk et Malines, pour le second des membres de la Fondation Auschwitz et des Territoires de la mémoire. Chaque participant recevra un dossier pédagogique.

Vous trouverez ci-joint l'annonce de la journée.

Pour toute information complémentaire à cette journée, la coordination « Démocratie ou barbarie » se tient à votre disposition.

Nous vous remercions de transmettre cette invitation aux personnes de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressées par cette activité.

Démocratie ou barbarie - *Secrétariat général de la Communauté française*
Bureau 6^E602
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles
Tél.: 02/690.83.52 / 53 / 54 - Fax : 02/690.85.84
Courriel : dob@cfwb.be

Purdy Demotte

A handwritten signature consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line and a closing bracket-like shape.



MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DÉMOCRATIE OU BARBARIE

Avec le soutien du Bureau du



Parlement
 francophone
 bruxellois

*Pourquoi visiter un lieu
 de mémoire?*

*Comment approcher /
 utiliser / intégrer cette
 visite dans
 l'enseignement ?*

*Quels lieux de mémoire
 en Belgique et à
 l'étranger?*

*Quels outils de référence
 utiliser pour la
 préparation,
 l'accompagnement et le
 suivi d'une visite?*

Chaque participant recevra un dossier pédagogique et un exemplaire de *Paroles de Pierre. Traces d'histoire. Dob, Racine, 2009.*

Parlement francophone bruxellois

Rue Ducale 67
 1000 Bruxelles

Tél.: 02/504 96 20
 Courriel : greffe@plb.irisnet.be

Démocratie ou barbarie

Boulevard Léopold II 44
 1080 Bruxelles
 Métro : Ribaucourt

Tél.: 02/690 83 52/53/54
 Courriel : dob@cfwb.be



27 janvier 2011

Journée d'étude Maxime Steinberg

Lieux de mémoires, lieux d'histoire.

Du travail de mémoire au devoir d'histoire



Le 27 janvier, date anniversaire de la libération du complexe concentrationnaire d'Auschwitz-Birkenau, a été institué Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de la Shoah en novembre 2005 par l'Assemblée générale des Nations unies.

La commémoration du Judéocide, et par ce biais des autres génocides du XXe siècle, procède de la fonction patrimoniale de l'histoire et ouvre la possibilité de questionner la face la plus sombre de l'histoire de l'humanité. Commémorer certes, mais surtout permettre de souligner l'importance d'une démarche historique rigoureuse dans le travail de mémoire. C'est dans cette perspective que se souvenir a du sens, principalement si le questionnement porte aussi sur nos sociétés d'aujourd'hui et nous appelle à une vigilance et à une citoyenneté engagée.

Cette journée d'étude invite les enseignants des écoles secondaires en Communauté française à aborder un indispensable questionnement sur les visites des lieux de mémoire et/ou d'histoire.

Programme :

9h30 : accueil au Parlement bruxellois (rue du Lombard 69 à 1000 Bruxelles)

9h30 -10h : visite du Parlement

10h - 12h : message de bienvenue de Madame Julie de Groote, Présidente du Parlement francophone bruxellois

- « Lieux de mémoires, lieux d'histoire. Du travail de mémoire au devoir d'histoire » (Michel Herode - *Démocratie ou barbarie* - MCF)
- « Bon usage et mésusage des lieux de mémoire » (Tal Bruttman - *Mémorial de la Shoah*)
- « Quand la déception guette la mémoire des faits génocidaires. Paroles de jeunes » (Geoffrey Grandjean - *Aspirant FNRS*)

12h-13h : repas

14h-16h : ateliers en alternance - Ministère de la Communauté française

(Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles) «Comment approcher et intégrer un lieu de mémoire? Expériences croisées de responsables de lieux et d'organisateur de voyages»

- Atelier 1 : Odile Remy (*Musée Juif de la Déportation et de la Résistance - Malines*) et Olivier Van Der Wilt (*Mémorial du Fort de Breendonk*)
- Atelier 2 : Philippe Marchal (*Territoires de la Mémoire - Liège*) et Philippe Mesnard (*Fondation Auschwitz*)

16h30 : clôture

Inscrivez-vous avant le 24 janvier auprès de Dob par courriel dob@cfwb.be, courrier, fax en mentionnant vos nom, prénom, ainsi que l'établissement scolaire et la matière enseignée.